

Accessibilité

La collectivité s'engage à rendre son service accessible, conformément à l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005.

État de conformité

Le présent site est non conforme avec le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité pour les administrations (RGAA), car il n'existe aucun résultat d'audit en cours de validité permettant de mesurer le respect des critères. Un audit sera établi afin d'évaluer les corrections nécessaires pour améliorer l'accessibilité au niveau fonctionnel. Aussi, la présente déclaration d'accessibilité sera mise à jour au plus vite.

Résultat des tests

En l'absence d'audit de conformité il n'y a pas de résultats de tests.

Contenus non accessibles

Non-conformité

En l'absence d'audit, tous les contenus seront considérés comme non accessibles par hypothèse.

Dérogations pour charge disproportionnée

En l'absence d'audit aucune dérogation n'a été établie.

Contenus non soumis à l'obligation d'accessibilité

En l'absence d'audit aucun contenu n'a été identifié comme n'entrant pas dans le champ de la législation applicable.

Technologies utilisées pour la réalisation du site

Outil de gestion de contenus : CIVIS

HTML5

CSS

JavaScript

Technologies d'assistance et outils utilisés pour vérifier l'accessibilité

En l'absence d'audit, aucun outil ou technologie d'assistance n'ont été utilisés.

Les tests des pages web ont été effectués avec les combinaisons de navigateurs web et lecteurs d'écran suivants :

En l'absence d'audit, aucune combinaison de navigateur et de lecteur d'écran n'a été utilisée.

Les outils suivants ont été utilisés lors de l'évaluation :

En l'absence d'audit, aucun outil n'a été utilisé lors de l'évaluation.

Pages du site ayant fait l'objet de la vérification de conformité

En l'absence d'audit aucune page n'a fait l'objet de la vérification de conformité.

Amélioration et contacts

Vous avez signalé au responsable du site internet un défaut d'accessibilité qui vous empêche d'accéder à un contenu ou à un des services du portail et vous n'avez pas obtenu de réponse satisfaisante.

- Écrire un message au [Défenseur des droits](#)
- Contacter le délégué du [Défenseur des droits dans votre région](#)
- Envoyer un courrier par la poste (gratuit, ne pas mettre de timbre) Défenseur des droits
Libre réponse 71120 75342 Paris CEDEX 07